



FLEX PARKING 6

FLEX PARKING 10

FLEX PARKING 40

1. OÙ L' UTILISER ?

- Sur les parkings payants équipés de barrières, gérés par [Parking SNCB](#), pour lesquels le FLEX PARKING 6 / 10 / 40 est disponible. Liste des parkings et produits disponibles, voir sur www.sncb.be - [Trouvez votre parking](#).

2. POUR QUI ?

- A partir de l'âge légal autorisé pour la conduite du véhicule déposé ou sur présentation du permis de conduire.

FLEX PARKING 6 et FLEX PARKING 10

Pour les titulaires :

- d'un FLEX ABONNEMENT (1 ou 12 mois) actif ou de toute formule d'abonnement équivalente ou identique d'un autre transporteur ferroviaire opérant sur le réseau belge ;
- d'un UNLIMITED / STANDARD / STUDENT ABONNEMENT (1, 3 ou 12 mois) ou d'un ABONNEMENT CITY PASS / ABONNEMENT BRUPASS (XL) (1 ou 12 mois) ou de toute formule d'abonnement équivalente ou identique d'un autre transporteur ferroviaire opérant sur le réseau belge ;
- d'un libre parcours commercial, UNLIMITED JOURNALISTE, carte pour raison patriotique, libre-parcours parlementaires.

FLEX PARKING 40

Pour les titulaire :

- d'un FLEX ABONNEMENT 80 ou 120 (12 mois) actif ou de toute formule d'abonnement équivalente ou identique d'un autre transporteur ferroviaire opérant sur le réseau belge ;
- d'un UNLIMITED / STANDARD / STUDENT ABONNEMENT (3 mois ou 12 mois) ou d'un ABONNEMENT CITY PASS / ABONNEMENT BRUPASS (XL) (12 mois) ou de toute formule d'abonnement équivalente ou identique d'un autre transporteur ferroviaire opérant sur le réseau belge ;
- d'un libre parcours commercial, carte journaliste, carte pour raison patriotique, libre-parcours parlementaires.



FORMULES TRAIN VOYAGES MULTIPLES NON ÉLIGIBLES POUR L'ACHAT D'UN FLEX PARKING 6 / 10 / 40 :

Vous êtes titulaire d'un STUDENT MULTI, ABONNEMENT MI-TEMPS, RAILEASE ou de toute formule d'abonnement équivalente ou identique d'un autre transporteur ferroviaire opérant sur le réseau belge.

3. OÙ L' ACHETER ?

- Au guichet ou à un automate de vente de n'importe quelle gare belge ou aux automates de vente (sauf si vous disposez d'un Flex Abonnement train)
- Si vous n'êtes pas encore en possession d'une carte MoBIB* personnelle, vous pouvez vous en procurer une sur [sncb.be](https://www.sncb.be) (via votre compte My SNCB) ou au guichet, moyennant paiement du droit de confection*. Si vous disposez déjà d'une Carte MoBIB* émise par la société de transport régional STIB, TEC ou De Lijn, et qu'elle n'est pas encore enregistrée à la SNCB, adressez-vous à un guichet d'une gare* SNCB de votre choix pour la faire enregistrer. Vous pouvez également enregistrer une carte MoBIB* émise par la STIB sur [sncb.be](https://www.sncb.be) (via votre compte My SNCB).
- Maximum deux FLEX PARKING en cours de validité peuvent se trouver sur votre carte MoBIB*.

4. SUR QUEL SUPPORT ?

- Le FLEX PARKING 6 / 10 / 40 est lié à une carte MoBIB* personnelle en cours de validité, émise par la SNCB, STIB, TEC ou De Lijn.

5. COMMENT L'UTILISER ?

- Le [règlement d'ordre intérieur](#) est d'application dans chaque parking SNCB.
- Vous achetez votre FLEX PARKING 6 / 10 / 40 pour un parking spécifique et n'avez pas accès à un autre parking SNCB.
- Chaque accès est valable 24h.
En cas de dépassement de la période de 24h, vous devrez présenter votre FLEX PARKING à la caisse du parking et payer le supplément au tarif préférentiel voyageur. Après paiement, vous pouvez quitter le parking dans les 15 minutes à l'aide de votre FLEX PARKING.
- Vous pouvez utiliser votre FLEX PARKING pendant sa durée de validité.
- Le FLEX PARKING 6 / 10 accès a une période de validité de 1 mois à partir de la date d'achat ;
- Le FLEX PARKING 40 accès a une période de validité de 12 mois à partir de la date d'achat ;



- Tout accès parking non utilisé endéans la période définie ci-dessus est perdu. Il ne sera ni reporté, ni remboursé.
- L'accès et la sortie du parking se fait, soit :
 - par la lecture de la carte MOBIB*. Tenez-la contre la zone rouge (Abonnement) du lecteur de carte sans la déplacer (ne pas l'insérer).
 - L'accès piéton à certains parkings avec barrières est sécurisé et se fait également par lecture de la carte MoBIB.
- Le FLEX PARKING 6 / 10 /40 ne donne pas de garantie d'accès au parking. Si le parking est complet, l'accès au parking est impossible.

6. A QUEL PRIX ?

- Le prix du votre FLEX PARKING est un prix forfaitaire. Ce prix varie selon le parking choisi.
- Tarifs et conditions : voir sur www.sncb.be : [Trouvez votre parking](#) pour consulter les prix par parking.

7. ET LE REMBOURSEMENT ?

- Votre FLEX PARKING 6 / 10 / 40 n'est ni remboursable, ni échangeable.

8. DETERIORATION, PERTE OU VOL DE VOTRE CARTE MOBIB ?

- Pour obtenir le duplicata d'une carte MoBIB* : voir fiche « MoBIB »*

9. AVANTAGE SUPPLEMENTAIRE POUR LES UTILISATEURS D'UNE VOITURE ELECTRIQUE

- Certains parkings offrent des possibilités de recharge pour les utilisateurs de voitures électriques/hybrides. Ce service est offert par la société "Allego" (www.allego.eu), qui en assure la gestion complète.
- Le chargement de votre voiture est payant. Les taux actuels peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://allego.eu/cp>.



- Si vous disposez d'un abonnement train valable, vous pouvez recharger votre voiture à un tarif réduit après l'enregistrement préalable de votre carte MoBIB*. Cet enregistrement se fait via le site Internet d'Allego : <https://www.allego.eu/fr-be/consommateurs/nmbs>.
- Vous pouvez utiliser la borne de recharge :
 - en scannant votre pass de recharge : tous les pass de recharge publics (y compris Plug Surfing, EV Box, Blue Corner, New Motion et bien d'autres) sont autorisées sur le réseau de recharge.
 - en activant la session de recharge avec la [Smoov-App](#): les paiements se font avec le pass de recharge, via le compte bancaire ou avec une carte de crédit.
- Dysfonctionnement d'une borne de recharge ? Tous les points de chargement sont munis d'un numéro de téléphone et d'un code d'authentification. Une assistance technique est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour résoudre un dysfonctionnement ou un problème technique. Ce support peut également être contacté en cas de dommage à la borne de recharge.